



Droit propriété intellectuelle

Par **Jean789**, le **17/05/2017** à **16:07**

Bonjour,

Je suis membre d'un groupe FaceBook de "fan" d'un Youtuber assez connu. Ce-dernier que j'appellerais monsieur X à sortit récemment une marque de vêtements via un site web. Hier soir j'ai eu accès au site en changeant l'URL (j'ai écrit un mauvais URL qui m'as rediriger vers son site) j'ai donc décider de montrer une capture d'écran au autres fans d'un article du site que je trouvais jolie.

Néanmoins j'ai appris que monsieur X, à décider de porter plainte pour propriété industrielle, suis-je en tord?

En vous remerciant par avance.